



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 31 MAI 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 25 mai 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Thomas ZLOWODZKI, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Brahim OUAREM), Danièle GARCIA (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Eléonore MORENO (pouvoir à Laurence MOLINARI), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Norman PANTER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à Alice SEBBAG), Jérémie SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (Pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Quentin CHOLLET (pouvoir à Thierry BESSE), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Jacques BENISTY (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

Absents Excusés :

<u>Nombre de membres</u> composant le conseil : 39
en exercice : 39
présents : 25
représentés : 14
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte  
Monsieur Héritier LUNDA est élu secrétaire.  
Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023

### Délibération n°23-49

DGST : Denis DRAPPIER

Service : Aménagement Durable et Urbanisme

Affaire suivie par Catherine DIJON

### BILAN DE L'ACTIVITE FONCIERE 2022

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2241-1,

**CONSIDERANT** qu'au regard de ces différentes dispositions, il appartient au Conseil Municipal de délibérer chaque année sur les acquisitions et cessions foncières opérées sur le territoire de la Commune,

VU le bilan des cessions et acquisitions immobilières de l'année 2022 joint,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des politiques environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces et Relations Internationales, en date du 17 mai 2023.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**PREND ACTE** du bilan de l'activité foncière de la Commune portant sur l'année 2022.

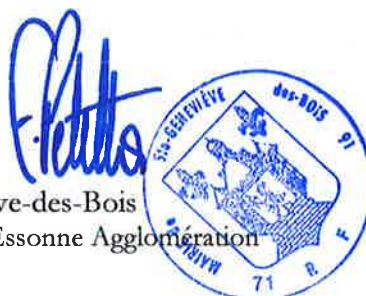
**DIT** que ce bilan sera annexé au compte administratif de la commune.

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



**COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS**  
**ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES**  
**2022**

Article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de réalisation	Désignation des biens (terrains et immeubles)	Localisation	Références cadastrales	Contenance en m <sup>2</sup>	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
14/03/2022	Pan coupé	30 rue du Vieux Perray	BM n° 315	5 m <sup>2</sup>	M. et Mme SAUDUBRAY	COMMUNE DE SGDB	Gratuite	0 €
09/12/2022	Voirie et bassin de rétention	29 Chemin de la Mare au Chanvre (Franges II)	AW n°s 408 et 410	5 630 M <sup>2</sup> ET 8 M <sup>2</sup>	SCCV LES JARDINS DE LA MARE AU CHANVRE	COMMUNE DE SGDB	Gratuite	0 €